

DISCOURS DE M. LE HAUT-COMMISSAIRE

EN OUVERTURE DU XXV^{EME} CONGRES DES COMMUNES DE POLYNESIE FRANCAISE

PUNAAUIA – MARDI 30 JUILLET 2013

Monsieur le président de l'Université qui nous accueillez,

Monsieur le président de la Polynésie française,

Monsieur le président de l'Assemblée de la Polynésie française,

Messieurs les parlementaires,

Mesdames et Messieurs les ministres,

Monsieur le président du Conseil économique, social et culturel,

Monsieur le président du Syndicat pour la promotion des communes de
Polynésie française,

Monsieur le président du Conseil Supérieur de la Fonction Publique
Communale,

Mesdames et Messieurs les maires,

Mesdames et Messieurs les maires délégués, les adjoints et conseillers
municipaux,

Mesdames, Messieurs,

Chers amis,

A l'ouverture de ce XXV^{ème} congrès des communes de Polynésie, je veux d'abord rendre hommage, à toutes celles et tous ceux qui ont rendu possible et organisé ces journées de travail et d'échanges, sous l'impulsion du Syndicat pour la promotion des communes de Polynésie française et de son président Teriitepaiatua MAIHI.

Je salue également l'Université de Polynésie française, et son président, Eric CONTE, qui accueille les débats au sein de ce bel équipement d'enseignement supérieur, ici à Punaauia.

Je salue enfin la présence de Madame Deborah KIMITETE, présidente de l'Association des communes et collectivités d'Outre-Mer, de M. Alphonse POININE, maire de TOHUO et représentant du président de l'association des maires de Nouvelle-Calédonie et enfin de M. Didier VAILLANT, du Centre national de fonction publique territoriale, qui témoignent des relations créées avec les communes polynésiennes et des nombreux partages d'expériences.

Je veux ensuite vous faire part de l'honneur et du plaisir qui sont les miens de prononcer cette allocution devant vous, mesdames et messieurs les maires qui êtes les élus de la République les plus proches de nos concitoyens.

Durant les trois derniers congrès des communes, en 2010 à Punaauia, en 2011 à Teva I Uta et en 2012 à Tahaa, l'Etat avait été présent à vos côtés dans le déroulement de vos ateliers. Cette année, ce congrès revêt un caractère très particulier. C'est le dernier de la mandature.

Vous avez souhaité vous retrouver, travailler ensemble sur le **bilan de la mandature 2008-2014** tant sur plan du **service rendu au Citoyen**, que sur celui de **l'autonomie et de la gouvernance communale**. Ceci est bien légitime, et je comprends parfaitement qu'après ces années très riches, les Tavana aient besoin d'un moment « en famille » pour partager le bilan et dégager des perspectives pour les années à venir.

Je veux néanmoins profiter de la tribune qui m'est offerte ici pour vous donner mon point de vue, le point de vue de l'Etat, que vous pourrez intégrer à vos débats si vous le souhaitez.

En terme de bilan, tout d'abord, et pour revenir sur ces 5 dernières années, nous pouvons mesurer le chemin parcouru ensemble, sur le terrain communal :

2008 a vu l'arrivée de vos équipes municipales. L'extension à la Polynésie française du code général des collectivités territoriales s'est concrétisée. Le contrat de projets, signé par le Président de la République et le Président de la Polynésie française le 27 mai 2008, a en particulier mis à la disposition des communes les subventions dont elles ont besoin pour réaliser leurs investissements, en particulier pour les services publics environnementaux - eau potable, assainissement, déchets - et les constructions scolaires qui se sont ensuite ajoutés. Par ailleurs les abris de survie aux Tuamotu accueillent des services communaux. Nous recueillons aujourd'hui les fruits de ces programmations avec de nombreuses réalisations et des chantiers en cours.

Depuis 2008, nous avons connu des années de transition, difficiles. La crise économique touche durement la Polynésie française, avec son corollaire, la réduction

des recettes fiscales dont une partie revient aux communes au travers du fonds intercommunal de péréquation.

Je veux saluer à cet égard la sagesse des élus communaux, qui au sein du Comité des Finances Locales, ont su gérer ces difficultés d'alimentation du FIP « en bons pères de famille », en concentrant les moyens disponibles sur les besoins principaux des communes.

La situation s'éclaircit néanmoins sur le plan juridique. Le Conseil d'Etat a tranché sur l'interprétation de l'article 52 de la loi statutaire concernant le versement du Pays au FIP. Les recettes fiscales restent cependant contraintes.

Sur le volet institutionnel, 2012 a vu la mise en œuvre de la fonction publique communale et l'entrée en vigueur des derniers arrêtés d'application de cette réforme. Le Centre de Gestion et de Formation est en place. Avec le Syndicat pour la Promotion des Communes, il vous faut avancer sereinement dans cette réforme destinée à garantir l'égal accès aux emplois publics et la qualité des recrutements.

Chers Tavana, malgré ces années de crise, il faut constater que les efforts conjoints de l'Etat, du Pays et des communes payent et que nos dossiers avancent !

Nous sommes ici tous d'accord, pour, progressivement, doter les communes de meilleurs moyens.

J'identifie pour ma part **trois grandes étapes** sur la voie du développement de l'action des communes. Les communes, à l'intérieur du Pays comme de toute la République, répondent en effet, au besoin de proximité.

Le premier pas a été accompli avec la publication de l'ordonnance du 4 janvier 2005 portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française.

Après des années difficiles, marquées par une grande concertation, des dizaines de réunions d'explications, menées dans les archipels par l'Etat, le SPC puis le CGF, la fonction publique communale est devenue une réalité au 1^{er} aout 2012.

Aujourd'hui, le dialogue se poursuit dans vos communes, où chacun d'entre vous met en place l'organisation la plus adaptée à ses besoins. Des commissions spéciales se prononcent sur l'aptitude des agents à intégrer la fonction publique communale et les premiers fonctionnaires communaux sont nommés : 62 agents aujourd'hui, mais vraisemblablement des centaines en 2014.

Le second pas est l'extension en 2008 du Code général des collectivités territoriales aux communes de Polynésie française. Il fait des communes polynésiennes des communes de plein exercice conformément au droit commun. La tutelle « a priori » sur les actes communaux a été supprimée. Depuis 2012, toutes vos communes sont sous le régime du contrôle a posteriori de leurs actes. Nous avons accompagné ce mouvement en installant un dispositif de contrôle de légalité des actes centralisé au sein du Haut-commissariat. Ce nouveau dispositif vous rend plus libre, et plus responsable aussi, dans la mise en œuvre de vos choix et de vos décisions.

L'extension du CGCT a également été l'occasion, non pas comme on le dit trop souvent de transférer de nouvelles compétences aux communes dans le domaine des

services publics environnementaux mais de fixer un calendrier pour leur bonne mise en œuvre.

Dans les trois secteurs de l'eau, de l'assainissement et des déchets, force est de constater que partout dans le monde, ce sont les communes qui sont les plus aptes à exercer ces missions pour nos usagers. Le principe de « subsidiarité », d'action au plus proche du citoyen, trouve pleinement à s'exprimer pour ces services essentiels pour la vie quotidienne de nos concitoyens. Il n'est pas réaliste d'imaginer qu'une autre autorité que la commune, ou une structure intercommunale, puisse organiser efficacement la collecte et le traitement de déchets ou la gestion de l'eau, surtout dans les archipels éloignés. A cet égard, le projet PAPE (Partenariat pour la Potabilité de l'Eau), que vous avez mis en œuvre avec le SPC, constitue également un bel exemple d'organisation efficiente en vue d'un objectif commun qui conduira à rendre l'eau potable dans une bonne part des Iles Sous-le-Vent et des Australes.

Ces compétences environnementales, je tiens à le rappeler, ne sont pas seulement une obligation légale. Elles constituent avant tout des enjeux forts de santé et de salubrité publique, de qualité de vie et de développement économique durable pour nos concitoyens.

Le financement de ces équipements est largement aidé par le Pays et l'Etat au travers du contrat de projets ainsi que par des prêts à taux bonifiés que l'Agence Française de Développement peut accorder.

En revanche, le coût de fonctionnement de ces services publics doit être pris en charge par les usagers. La mise en place de budgets annexes équilibrés doit faire ressortir la neutralité de ce coût de fonctionnement pour les budgets communaux. Je

sais que ce point pose des difficultés. A terme, il reste essentiel que le financement de ces services soit financé par le prix des redevances perçues.

Enfin, il faut saluer sur les Iles du Vent, la mise en place du Syndicat Mixte Ouvert pour la gestion des déchets, qui est intervenue au 30 novembre 2012. L'échelon intercommunal me semble très pertinent à l'échelle de Tahiti et de Moorea, afin de développer et de pérenniser les dispositifs de traitement de déchets existants, qui sont plutôt efficaces et performants.

L'efficacité de l'action communale, dans bien des domaines comme par exemple le traitement des déchets ou la gestion des moyens de secours, passe par cette intercommunalité et notamment par la création des communautés de communes. J'ajoute que ces communautés, qui permettent de mutualiser les actions et les obligations, sont également accompagnées financièrement par l'Etat à travers la dotation d'intercommunalité.

Ainsi, aux îles Sous-le-Vent, il faut saluer l'action de la communauté de commune d'Hava'i, et de son président Thomas MOUTAME, qui investit le champ du développement économique et agricole, avec notamment le projet d'usine-pilote de flocons déshydratés de légumes que l'Etat va accompagner au titre du CIOM en participant au financement des études à hauteur de 100 000€.

J'ai pu de même constater l'efficacité de la démarche de la Communauté de communes des îles Marquises, dont le président Joseph KAIHA m'a remis en personne, son plan de développement économique durable pour 2012-2027.

Parallèlement, la CODIM s'est également engagée dans des actions concrètes sur la gestion des déchets des communes membres et s'est également investie

autour de l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO des sites terrestres et maritimes des Marquises.

Enfin, sous les auspices de son rapporteur général, Mme Béatrice VERNAUDON, maire de Pirae, la commission de coopération intercommunale pourra poursuivre ses travaux en vue d'élaborer le schéma de développement de l'intercommunalité en Polynésie française et de donner un avis sur les projets d'intercommunalité qui ne manqueront pas d'apparaître comme pertinents dans les mois et les années à venir.

Le troisième pas est financier.

Les collectivités locales, et donc les communes, disposent du principe de libre administration. Son corollaire est nécessairement l'autonomie financière. Ainsi, comme le stipule la Constitution « *Les recettes fiscales et les autres ressources propres des collectivités territoriales représentent, pour chaque catégorie de collectivités, une part déterminante de l'ensemble de leurs ressources.* ».

Or, les ressources propres des communes de Polynésie sont très limitées. Leurs recettes de fonctionnement proviennent essentiellement des dotations du FIP et de l'Etat.

Les opérations d'investissement sont financées jusqu'à 96% par le FIP et par les subventions de la Polynésie française ou de l'Etat.

Le besoin d'une véritable fiscalité locale est nécessairement ressenti.

Toutefois et vous le savez, ce dossier est complexe. La Polynésie française est au demeurant la seule compétente pour instituer les impôts et taxes spécifiques aux communes.

Par ailleurs, constituer une fiscalité communale est en tous les cas difficile dès lors que les assiettes foncières sont inégalement identifiées et que l'activité économique est concentrée. Une forte péréquation est ainsi inévitable.

Les communes polynésiennes doivent donc compter d'autant plus sur les possibilités offertes par le code général des collectivités territoriales pour instituer les redevances nécessaires pour services rendus.

Cela étant, vous disposez de marges de manœuvres internes pour une meilleure gestion communale. Le nouveau statut de la fonction publique communale ouvre la voie à une rationalisation des tâches en vue d'une meilleure maîtrise de la masse salariale, les organigrammes sont à mettre en place, la gestion des horaires et des heures supplémentaires également. Ces dispositifs que la réglementation vous permet désormais d'appliquer dans un cadre unique et partagé, permettront à terme des économies de fonctionnement.

Il nous reste maintenant sur cet aspect financier à évoquer **la situation du Fonds Intercommunal de Péréquation**. Comme vous le savez le FIP est alimenté par une participation de l'Etat et une quote-part des impôts, droits et taxes perçus au profit du budget général de la Polynésie française. Les ressources du FIP sont réparties au bénéfice des communes entre, d'une part, des dotations non affectées

en fonctionnement et en investissement, libres d'emplois et, d'autre part, des dotations d'investissement affectées à des opérations précises.

Depuis 2008, et l'arrivée de la crise, les ressources du FIP ont très fortement baissé, principalement du fait de la baisse des recettes fiscales de la Polynésie française. Or, le FIP représente près de 35% des ressources budgétaires des communes. C'est donc une très large part des ressources communales qui a disparu durant ces 5 années, ralentissant notamment les investissements nécessaires dans le domaine des constructions scolaires, ou dans le cadre d'opérations liées à l'environnement.

Il conviendra de travailler, avec sagesse, au sein du CFL, afin de trouver la meilleure solution pour rééquilibrer progressivement les dotations et trouver un fonctionnement pérenne du dispositif.

Enfin, la question des critères de répartition du FIP reste d'actualité et les membres du CFL devront, comme les textes le permettent, s'en saisir dès la fin de l'année 2013, afin de parvenir à une répartition équilibrée fondée sur la réalité des missions exercées par les communes et des charges réelles qui y sont supportées.

Enfin, plus que jamais, comme se plaisait à le dire avec humour en 2010, le Tavana de Tahaa, Emma MARAEA, que je salue au passage dans votre assemblée, l'image de la « Table à trois pieds », reste d'actualité en Polynésie française. Ces trois pieds ce sont bien sur l'Etat, la Polynésie française et les communes que vous représentez ici. Vous avez d'ailleurs, repris cette image pour l'un de vos ateliers, tant

elle résume bien la situation à laquelle nous sommes confrontés. L'équilibre serait définitivement rompu si l'un des trois pieds faisait défaut !

Je veux aujourd'hui vous assurer de la présence de l'Etat à vos côtés pour conserver cet équilibre. Les dotations de l'Etat sont globalement en croissance de 5,7% par rapport à 2012. Elles comprennent, pour sa deuxième année d'existence, le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) qui permettra à 29 communes ou Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de percevoir 234 millions de francs pacifiques en 2013, confirmant ainsi la solidarité nationale à l'égard des communes de Polynésie française.

S'agissant des investissements, grâce au contrat de projets, et notamment au travers de ses volets environnementaux et scolaires, ce sont plus de 4 milliards d'investissements au bénéfice des communes qui ont pu être conduits depuis 2008.

Enfin, cet équilibre n'est pas seulement financier, et je veux aussi rappeler ici la présence de l'Etat à vos côtés, grâce au travail des Chefs des subdivisions administratives, Sylvain ROUSSELLE, Jean Michel JUMEZ, Jean Pierre ARON et Guylaine CHARIER et de leurs collaborateurs ; la présence de la DIPAC , de l'ADEME, et de l'AFD, dont les responsables sont présents aujourd'hui et qui vous accompagnent dans vos projets ; ainsi que tous les autres acteurs de l'Etat qui travaillent avec vous et vos équipes au quotidien. Tous constituent pour vous, maires de Polynésie française, des soutiens et des appuis pour faciliter vos missions et accompagner vos équipes vers une plus grande autonomie. Je pensais important de le rappeler auprès de vous et devant eux aujourd'hui.

Voilà les éléments que je souhaitais apporter en préambule à vos réflexions pour ce XXVIème congrès. Je vous souhaite à tous d'excellents débats, denses et fructueux, comme on sait les avoir en Polynésie française. Je souhaite également vous assurer qu'à l'heure du bilan de cette difficile mandature marquée par une crise sans précédent, vous pouvez, vous Tavana, vous prévaloir du sentiment du devoir accompli auprès de vos concitoyens. Vous avez non seulement géré la crise avec pragmatisme et réalisme, mais vous avez aussi accompagné et mis en place les réformes structurelles nécessaires à une meilleure gouvernance communale pour les années à venir.

Sachez enfin que quoiqu'il arrive vous pourrez compter sur l'appui de l'Etat pour vous accompagner dans vos efforts et dans les résolutions que vous adopterez pour être demain plus efficaces dans le service rendu à nos concitoyens.

Merci de votre attention